

§ 3. — Zákon tento nabude účinnosti dnem vyhlášení; provede jej ministr sociální péče spolu s ministrem financí.

(Vyhlášen v částce 138. Sb. z. a n. ze dne 29. prosince 1924.)

Sommaire.

Sommaire de la »Sociální Revue«, l'année VI^e, N^o 1.

Un entrepreneur social, par le Dr. E. Štern.

Le meilleur système des traitements, par le Dr. J. Řípa.

Bureau international du travail et les migrations, par Louis Varlez.

Travail mercenaire des femmes occupées dans l'industrie du vêtement, par Miroslava Křesinová.

Conférence internationale des statisticiens à Genève, par le Dr. Janko.

Application de la loi sur les comités d'établissement dans l'année 1924, par J. Sirotek.

Statistique du travail en Tchécoslovaquie à la I^{ère} Exposition internationale du travail coopératif et de la prévoyance sociale à Gand en 1924.

Rapports: Conférence nationale du travail social en Amérique.

De l'Institut Social de la République Tchécoslovaque.

De la Société sociologique Masaryk. (Constitution. — Statuts.)

Notes bibliographiques.

De la Chambre des députés de l'Assemblée Nationale de la République Tchécoslovaque. (Interpellation urgente présenté par le député Teska et ses collègues et la réponse du Ministre de la Prévoyance sociale, concernant l'abaissement des allocations en cas du chômage.)

Juridiction de la Cour suprême d'administration: Assurance contre la vicillesse et l'invalidité, présenté à la connaissance par le Dr. Bronislav Wellek, conseiller ministériel. Assurance contre les accidents du travail et contre la maladie, présenté à la connaissance par le Dr. J. Tučný.

Bulletin du Ministère de la Prévoyance sociale, l'année VI^e, N^o 1.

Lois, décrets, arrêtés et circulaires.

Soin aux enfants et aux personnes dépendant de l'assistance publique: Circulaire du Ministre des Affaires étrangères du 13 décembre 1924, N^o 268, concernant la correction de la traduction de la Convention entre la République Tchécoslovaque et le royaume de Hongrie concernant la libération du patrimoine des pupilles et des caisses tutélaires (caisses des orphelins), de même que la répartition du patrimoine de caisses tutélaires dont le rayon d'activité a été divisé par la frontière d'Etat.

Legislation sur les logements: Loi du 19 décembre 1924, N^o 296, concernant la prolongation de la viguer et le complètement de la loi sur les mesures extraordinaires du soin accordé à la question des logements.

Placement et secours aux chômeurs: Décret gouvernemental du 23 décembre 1924, N^o 3 de l'année 1925 du Recueil des lois et décrets, concernant la fixation du montant le plus haut de l'allocation d'Etat à ajouter aux secours aux chômeurs, de même que les dérogations au principe sur la relation entre le montant de l'allocation d'Etat et le montant du secours payé par le syndicat. — Arrêté du Ministre de la Prévoyance sociale en accord avec le Ministre des Finances du 23 décembre 1924, N^o 4 de l'année 1925 du Recueil des lois et décrets, relatif au commencement de la viguer de

la loi du 19 juillet 1921, N° 267 du Recueil des lois et décrets, sur l'allocation d'Etat à ajouter au secours aux chômeurs.

Assurances sociales: Décret gouvernemental du 13 décembre 1924, N° 270, concernant la continuation du payment des augmentations de la vie chère, accordées aux rentes dont jouissent les bénéficiaires en cas de l'accident du travail. — Décret gouvernemental du 13 décembre 1924, N° 271, sur le couvrement des augmentations de la vie chère qui sont ajoutées aux pensions accordées d'après la loi sur l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. — Décret gouvernemental du 18 décembre 1924, N° 280, sur la prolongation pour l'année 1924 de la vigueur des prescriptions des paragraphes 13, 16, 17 et 18 du décret gouvernemental du 21 octobre 1922, N° 305 du Recueil des lois et décrets dans la teneur du décret gouvernemental du 29 août 1924, N° 192 du Recueil des lois et décrets, concernant l'assurance de l'avenir des travailleurs permanents occupés à la grande propriété foncière. — Loi du 22 décembre 1924, N° 287 sur la modification partielle des certaines dispositions légales concernant des pensions de retraits et de l'avenir assuré des employés civils d'Etat et des certaines autres employés publics, de même que des survivants de ces employés. — Loi du 22 décembre 1924, N° 288, modifiant certaines dispositions légales concernant les pensions de l'avenir assuré des personnes militaires et leurs survivants. — Loi du 19 décembre 1924, N° 310, sur l'arrangement des pensions de retraits des employés des départements, des notaires municipaux et des notaires des districts et des certaines employés d'Etat en Slovaquie et Russie Souscarpathique, de même que les pensions de l'avenir assuré des survivants des personnes susmentionnées. — Arrêté du Ministère de la Prévoyance sociale du 31 décembre 1924, N° 14097/F-1924 sur la présentation de l'état, des comptes et des statistiques des caisses de maladie en Slovaquie et Russie Souscarpathique.

Protection des victimes de guerre: Loi du 19 décembre 1924, N° 297, concernant la limite des revenus qui excluent les personnes de droit à la rente des victimes de guerre. — Décret gouvernemental du 23 décembre 1924, N° 302, sur la prolongation de la vigueur des dispositions légales concernant la composition des commissions d'appel pour les victimes de guerre. — Loi du 22 décembre 1924, N° 307, sur le crédit supplémentaire pour l'application de la loi concernant les rentes des victimes de guerre.

Presidium ministerstva sociální péče doporučuje podřízeným úřadům a závodním výborům, aby zakoupily pro svoji potřebu knihu sekč. šéfa Souška »Státní péče o bezpečnost námezdní práce v Československu«. Kniha vyličuje, v jakém stavu jsme převzali předpisy na ochranu dělnictva při práci z Rakouska a v jakém směru by bylo třeba v jejich vybudování pokračovati. Spis přichází k úsudku, že rakouský systém byl velice dobrý a že se na něm dá velmi účelně dále stavěti, že však jest potřeba napřed všechny předpisy pro naše poměry revidovati a pak co nejrychleji doplniti. Toto literární vyličení má hlavně za účel informovati široké vrstvy zaměstnavatelů a dělníků o této důležité otázce tak, aby mohly svého času na základě svých praktických zkušeností při sestavování nových předpisů spolupůsobiti. K tomu jsou připojena všechna zákonná ustanovení pro bezpečnost námezdní práce, jež dosud v úplném souhrnu nebyla otištěna a jež sháněti po jednotlivých sbírkách zákonných je pro praktika opravdovou obtíž. Kniha má 272 stran a cena její je 36 Kč (brož.) a 44 Kč (váz.).